

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011  
 Sous la présidence d'*Alexis BIETTE*, Maire.

Date de convocation : 24 juin 2011 - Date d'affichage : 24 juin 2011

	Présent	Absent excusé	Représenté par	Absent non excusé	Jusqu'à / A partir de
A. BIETTE	X				
A. ROSETTI	X				
B. JOUSSELIN	X				
C. MAIN	X				
L. VILLERS		X	C. DUFLOT		
A. LE BOUTEILLER	X				
R. BARRY	X				
M. FADEUILHE	X				
H. GÉRARD	X				
D. CAMY	X				
P.A. VINCENT	X				
M. FEY		X	B. JOUSSELIN		
J-P. DEPOND	X				
F. BECHER		X	R. BARRY		Jusqu'à la délibération n° 20110745
P. CHAMPENOIS	X				
E. DEVITERNE-BIETTE	X				
P. ROBLÈS-BADET	X				
R. BOUDJEMADI				X	Jusqu'à la délibération n° 20110745
J. LASNE		X	C. MAIN		
C. HATAT	X				
C. DUFLOT	X				
S. BAKLACI	X				
J. HACHE	X				
M. PENAUD				X	
S. MANSON	X				
A. DE SOUZA	X				
J. LE NAN	X				
C. PERRODO	X				
J. BEAUPEUX	X				
H. GIORDANO		X	J. HACHE		
M. KOZICKI		X	A. DE SOUZA		
A. BOURO		X	S. MANSON		
S. LEFEBVRE-CARRIÈRE	X				

Soit 31 Conseillers municipaux présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

Catherine PERRODO a été élue secrétaire de séance (Pour : 31 voix /31).

La séance est ouverte à 20 h 42.

## **20110742 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ADDITIONNEL**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 31 voix/31)**

Article unique : d'approuver l'ordre du jour additionnel envoyé par le Maire le mercredi 29 juin 2011 pour la séance du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011.

1. Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité, (Pour : 31 voix/31)** le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2011.
2. Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité, (Pour : 31 voix/31)** les extraits des délibérations du Conseil municipal du 27 mai 2011.
3. Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité, (Pour : 31 voix/31)** l'extrait de la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2011.
4. Le Conseil municipal prend connaissance des décisions (n° 2011/42 à 2011/62) prises par le Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **AFFAIRES INTÉRIEURES**

## **20110743 : EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL POUR LES ANNÉES 2011 ET 2012**

**Le Conseil municipal, décide, à la majorité, (Pour : 27 voix/31, Abstentions : 3 voix/31, Contre : 1 voix/31)**

Article 1 : d'approuver la mise en place de l'entretien professionnel à titre expérimental, pour les années 2011 et 2012, pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires de la Collectivité,

Article 2 : de dire que cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2011 et 2012,

Article 3 : de dire que l'entretien professionnel portera principalement sur :

- les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire au regard des objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- la détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service,
- la manière de servir,
- les acquis de son expérience professionnelle,
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- les besoins en formation liés aux missions qui lui sont imparties et aux compétences qu'il doit acquérir,
- les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité,

Article 4 : de dire que le supérieur hiérarchique direct établira et signera le compte rendu de l'entretien qui comportera une appréciation générale traduisant la valeur professionnelle de l'agent,

Article 5 : de préciser qu'un bilan annuel de l'expérimentation sera réalisé et communiqué au Comité Technique Paritaire et au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale,

Article 6 : d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

### **20110744 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 31 voix/31)**

Article 1 : d'approuver les modifications à apporter au tableau des effectifs de la ville de Voisins-le-Bretonneux, soit :

- 10,5 créations de poste,
- 10,5 suppressions de poste.

Article 2 : de dire que les dépenses afférentes sont inscrites au Budget Primitif 2011.

Article 3 : de dire que les modifications du tableau des effectifs prendront effet aux dates indiquées dans le tableau.

### **20110745 : AVIS PORTANT SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)**

Article 1 : d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines tel qu'il a été présenté à ce jour,

Article 2 : de proposer à Monsieur le Préfet des Yvelines et à Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale des Yvelines de bien vouloir reconsidérer la question du périmètre de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en :

- retirant le projet de création de petites intercommunalités transitoires comme celles de Coignières / Maurepas et de Plaisir / Les-Clayes-sous-Bois / Villepreux,
- prévoyant l'élargissement de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines par l'intégration des communes de Coignières, Maurepas, Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, voire Villepreux, afin de correspondre aux attentes du territoire,
- prévoyant l'intégration au périmètre de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines des communes de son aire d'influence et ayant délibéré en ce sens.

Article 3 : de soutenir que cette proposition, outre le fait qu'elle respecte la lettre et l'esprit de la Loi, sera plus en cohérence avec la réalité du bassin de vie de Saint-Quentin-en-Yvelines et permettra à l'EPCI et à ses communes membres d'être de taille à piloter pleinement aux enjeux d'un territoire acteur à part entière d'une Opération d'Intérêt National, nécessitant une action publique concertée globale et cohérente à l'échelle de son aire d'influence et répondant aux attentes de ses habitants.

### **20110746 : SERVICE COMMUN DES TAXIS – CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DES TAXIS – CONVENTION CONFIAIT LA GESTION ADMINISTRATIVE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)**

Article 1 : de créer un service commun des taxis avec les communes de Coignières, d'Élancourt, de Guyancourt, de Magny-les-Hameaux, de Maurepas, de Trappes, de Montigny-le-Bretonneux et de La Verrière,

Article 2 : de confier la gestion administrative de ce service commun à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Article 3 : d'approuver et d'autoriser le Maire à signer la convention et tous les actes y afférents avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, les communes de Coignièrès, d'Élancourt, de Guyancourt, de Magny-les-Hameaux, de Maurepas, de Trappes, de Montigny-le-Bretonneux et de La Verrière, portant création d'un service commun des taxis et confiant la gestion de ce service à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Article 4 : de dire que la convention est à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour une durée de sept ans.

## **ANIMATION, DÉMOCRATIE LOCALE ET RELATIONS EXTÉRIEURES**

### **20110747 : CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRÉCAIRE DU PRACTICE DE GOLF AU PARC DES SPORTS DU GRAND PRÉ PAR LE GOLF CLUB VICINOIS**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)**

Article 1 : d'approuver la convention avec le golf club vicinois définissant les conditions d'occupation à titre précaire du practice de golf du Parc des Sports du Grand Pré, propriété communale sise avenue du Grand Pré, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011,

Article 2 : de dire que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2012,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention.

### **20110748 : CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRÉCAIRE DES INSTALLATIONS MUNICIPALES PAR LE BILLARD CLUB DE VOISINS**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)**

Article 1 : d'approuver la convention avec l'association Billard Club de Voisins définissant les conditions d'occupation des installations propriétés communales sises à l'étage du bâtiment de la Tour, situé à l'Espace culturel Decauville - 5 place de la Division Leclerc à Voisins-le-Bretonneux,

Article 2 : de dire que la présente convention prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour une durée de trois ans et qu'elle pourra être reconduite une fois sous réserve que l'association Billard Club de Voisins en fasse la demande expresse par lettre recommandée avec accusé de réception,

Article 3 : de dire que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2012,

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer la présente convention.

### **20110749 : CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRÉCAIRE DE LOCAUX DANS « LA GRANGE AUX SONS » PAR L'ASSOCIATION « ÉCOLE DE MUSIQUE DE VOISINS »**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)**

Article 1 : d'approuver la convention avec l'association « École de Musique de Voisins » définissant les conditions d'occupation de « la Grange aux Sons », propriété communale sise Place de la Division-Leclerc, pour une durée de trois ans,

Article 2 : de dire que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2011,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la présente convention.

**20110750 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX ET L'ASSOCIATION « ÉCOLE DE MUSIQUE DE VOISINS »**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)**

Article 1 : d'approuver les termes de la convention d'objectifs entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et l'association « École de Musique de Voisins »,

Article 2 : de dire que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2011,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la présente convention.

**20110751 : CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRÉCAIRE DES STUDIOS DE RÉPÉTITION ET D'ENREGISTREMENT DE L'ESPACE MUSICAL « LA GRANGE AUX SONS » PAR L'ASSOCIATION KONTSHASSO**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)**

Article 1 : d'approuver la convention avec l'association Kontshasso définissant les conditions d'occupation de « la Grange aux Sons », propriété communale sise Place de la Division-Leclerc,

Article 2 : de dire que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2011,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la présente convention.

**20110752 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX ET L'ASSOCIATION KONTSHASSO**

**Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)**

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs entre la ville de Voisins-le-Bretonneux et l'association « Kontshasso » pour une durée de trois ans,

Article 2 : de dire que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2011,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention.

**20110753 : NOUVELLE CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER**

**Le Conseil municipal, décide, à la majorité, (Pour : 27 voix/32, Contre : 5 voix/32)**

Article 1 : d'abroger la délibération n° 20080559 du Conseil municipal en date du 23 mai 2008 relative à la charte de fonctionnement des Conseils de quartier,

Article 2 : d'approuver la nouvelle charte de fonctionnement des Conseils de quartier et son annexe, et d'autoriser le Maire à la signer.

## **AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **20110754 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

**Le Conseil municipal**, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)

Article 1 : d'autoriser le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réhabilitation de la Maison des Associations,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la demande de permis de construire ainsi que toutes les pièces s'y affèrent.

### **20110755 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DECAUVILLE**

**Le Conseil municipal**, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)

Article 1 : d'autoriser le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la Maison Decauville,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la demande de permis de construire ainsi que toutes les pièces s'y affèrent.

### **20110756 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2009**

**Le Conseil municipal**,

Article 1 : prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2009,

Article 2 : informe les Vicinois que ce rapport ainsi que ceux de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, sont consultables en Mairie, à la Direction des Services Techniques, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 15, le mercredi de 13 h 30 à 20 heures.

### **20110757 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS POUR L'ANNÉE 2010**

**Le Conseil municipal**,

Article 1 : prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2010,

Article 2 : dit que ce rapport est consultable en Mairie, à la Direction des Services Techniques, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 15, le mercredi de 13 h 30 à 20 heures.

## ENFANCE, SOCIAL ET PRÉVENTION

### 20110758 : TARIFICATION DES ACCUEILS DE LOISIRS DU SERVICE JEUNESSE ET PRÉVENTION

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)

Article 1 : d'abroger les tarifs Jeunesse de la délibération n° 20101283 du Conseil municipal en date du 3 décembre 2010,

Article 2 : de créer une cotisation annuelle donnant accès aux animations proposées au service Jeunesse et Prévention,

Article 3 : de fixer les tarifs applicables au forfait à la journée et à la demi-journée concernant les sorties et les stages durant les vacances scolaires,

Article 4 : de dire que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2011.

### 20110759 : DÉSAFFECTATION PARTIELLE ET TEMPORAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU LAC

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, (Pour : 32 voix/32)

Article 1 : de désaffecter partiellement les locaux de l'école élémentaire du Lac, situés rue des Quatre Vents, pour une durée d'un an, du 2 septembre 2011 au 31 août 2012,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à établir tout acte de gestion concernant les locaux désaffectés.

### INFORMATIONS DIVERSES

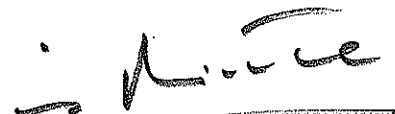

Madame Alexandra ROSETTI annonce que le Festival « La Tour Prend l'Air » a débuté ce soir et pour une durée de trois jours. Elle informe que le camping est bien installé à la Remise avec un cordon de sécurité pour éviter tout débordement.

Madame Alexandra ROSETTI annonce qu'un pique-nique républicain sur les berges du Lac, suivi d'une retraite au flambeau se dérouleront le mercredi 13 juillet à partir de 19 h 30.

Monsieur le Maire invite à participer à la commémoration de la Libération de Voisins qui aura lieu le mercredi 24 août à partir de 11 heures.

**La séance du prochain Conseil municipal est prévue le 30 septembre 2011.**

La séance est levée à 23 h 03.

  
 Alexis BIETTE  
Maire